Envie de profiter des Journées du Patrimoine ? Nos idées de visites à ne pas manquer.

Alors que la fin du mandat de 7 ans est imminente, cette commune italienne près de Menton s'apprête à repasser aux urnes pour élire… son prince !

Les habitants de la principauté autoproclamée de Seborga, sur les hauteurs de Sanremo, sont invités à nommer leur prochain(e) souverain(e) le dimanche 22 novembre 2026. Les aspirants princes ont jusqu'au 16 octobre pour déposer leur candidature. Quelles sont les conditions ? On vous explique.

Enregistrer Partager 0 commentaire

AL.R
ALICE ROUSSELOT
CRÉÉ LE 11 SEPTEMBRE 2026 • 22:00 | MIS À JOUR LE 12 SEPTEMBRE 2026 • 15:50

On ne sait pas encore si la princesse en place, Nina Menegatto, brigue un nouveau mandat.
Roberto Del Sarto et Franco Murduano – Dimensione Foto (Pisa) x Principato di Seborga

RÉSERVÉ AUX ABONNÉS VOIR NOS OFFRES

Exception faite d'**Alexandre Jean Cuza** en Moldavie, en 1859, on conviendra que l'élection d'un prince n'est pas une coutume répandue dans l'Histoire.

Pourtant, **un village peuplé d'irréductibles Italiens** résiste encore et toujours à la norme. Dans la principauté (autoproclamée) de Seborga – sur les hauteurs de Bordighera et Sanremo – la nomination du souverain passe bel et bien par les urnes. Et ce, sans qu'une loi salique n'interdise aux femmes de monter sur le trône.

C'est ainsi que **Nina Menegatto** a pu être élue en 2019, succédant à son époux.

Mais voilà que son mandat, d'une durée de 7 ans, arrive à son terme. Impliquant la tenue d'un nouveau scrutin, **le dimanche 22 novembre 2026**.

Les prétendants à la couronne ne sont pas encore connus. Et pour cause : la période du dépôt des candidatures vient tout juste d'ouvrir. Les hommes et les femmes intéressés ont **jusqu'au 16 octobre** pour se manifester.

Mais attention, aussi folklorique soit la fonction, des conditions strictes doivent être respectées : disposer d'un domicile et d'une présence établie à Seborga ; être âgé d'au moins 30 ans ; **ne pas avoir fait l'objet de condamnations pénales** définitives pour des infractions incompatibles avec la dignité de la charge ; posséder une connaissance adéquate de la langue italienne.

Présélection de deux candidats

Dans le règlement, on précise que le dossier de candidature devra comprendre plusieurs documents : **lettre de motivation**, CV, copie du casier judiciaire, photo, copie de la carte d'identité, programme princier…

Chaque prétendant devra par ailleurs transmettre le nom des quatre personnes qu'il entend nommer Conseillers de la Couronne.

C'est d'ailleurs le conseil en place, élargi aux Prieurs, qui étudiera les candidatures. Car la règle est ainsi faite : **seuls deux concurrents seront retenus** pour le scrutin.

À LIRE AUSSI
Avis aux numismates : cette petite principauté italienne proche de Menton qui bat monnaie présentera une nouvelle pièce le 20 août

Les critères de sélection ? Présenter *« des garanties de fiabilité institutionnelle, une **conduite publique irréprochable** et une cohérence avec les principes fondateurs de la Principauté, tout en possédant une connaissance adéquate de son histoire ainsi que de ses fondements juridiques et historiques »*.

Le règlement autorise le Prince sortant à briguer un nouveau mandat, mais **rien ne fuitera** sur l'identité des deux candidats retenus avant la mi-octobre.

Le territoire ayant – par le passé – attiré la convoitise de mauvaises âmes, le site officiel rappelle un point important : *« Bien que le Principauté de Seborga revendique depuis longtemps son identité historique et culturelle, elle agit **dans le plein respect de la législation italienne**. Toutes ses activités ont un caractère exclusivement symbolique et culturel. »* C'est dit.

Enregistrer Partager 0 commentaire